

**Décision n° 2017-271 du 5 octobre 2017
modifiant la date de l'arrêt des activités de la Station d'essais de matériels routiers
du Laboratoire régional de Blois**

Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 17 janvier 2014 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la délibération n° 2015-38 du conseil d'administration du Cerema fixant l'organisation générale de l'établissement et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2014-135 du 11 février 2014 portant nomination des membres du comité de direction du Cerema ;

Vu la décision n° 2017-169 du 15 juin 2017 portant arrêt des activités de la Station d'essais de matériels routiers du Laboratoire régional de Blois ;

Sur proposition du directeur de la direction territoriale Normandie-Centre ;

décide

Article 1

En modification de l'article 2 de la décision n° 2017-169 du 15 juin 2017, la fin des activités de la Station d'essais de matériels routiers du Laboratoire régional de Blois est fixée au 1^{er} mars 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 5 octobre 2017

Le directeur général

Signé

Bernard Larroutourou